

PLAIDOYER & RECHERCHE



NOS ACTIVITÉS DE PLAIDOYER ET DE RECHERCHE

LE PLAIDOYER, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Chaque constat amène, d'une part, le besoin de développement de projets auprès du public détenu mais également la nécessité de faire part de nos analyses aux pouvoirs publics, afin de les outiller, d'enrichir leur réflexion et de contribuer à la construction du monde de demain. Agir c'est aussi communiquer dans les médias et susciter la réflexion chez les étudiant·es des professions socio-sanitaires. Il s'agit également de rencontrer et d'échanger avec des parlementaires et les pouvoirs publics pour leur faire part de nos observations et partager nos recommandations sur différents sujets (transfert de compétences des soins de santé, précarité menstruelle, besoins en santé des personnes détenues, etc.).

Lors de la création de l'asbl, nous avons décidé d'aller plus loin que l'accompagnement quotidien des personnes détenues en essayant de contribuer plus largement à l'amélioration générale du système carcéral. Une des forces du travail d'I.Care réside dans le fait d'avoir une complémentarité de nos approches. Notre présence au quotidien auprès des personnes incarcérées nous permet d'être ancré·es dans les réalités carcérales et notre travail de recherche et

de plaidoyer nous permet de participer à l'amélioration des politiques publiques en matière de santé à plus long terme. Notre démarche se veut constructive, afin qu'ensemble, chacun·e à notre place, nous participions à améliorer le système carcéral, dans un objectif de mieux-être, de (ré)insertion et de lutte contre la récidive à destination des près de 20 000 personnes qui passent chaque année par les établissements pénitentiaires. Dans cette optique, nos projets, que nous définissons comme de « première » et « seconde » lignes, se nourrissent l'un et l'autre. En effet, il est impossible de faire du plaidoyer et de la recherche sans le travail de terrain et les effets de ce travail de seconde ligne influent directement sur le quotidien carcéral.

Comme en 2022, nous avons pu renforcer notre travail de plaidoyer et de recherche grâce à des financements ponctuels qui nous ont permis de développer des projets spécifiques de recherche et de plaidoyer. Ceux-ci restent malgré tout temporaires, ce que nous regrettons au regard du nombre croissant de sollicitations que nous recevons, lesquelles sont pour nous un signe de la pertinence de nos actions en la matière.

Afin de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques, I.Care entretient un dialogue régulier avec les administrations et les élu-es afin de leur faire part de nos observations et recommandations relatives au milieu carcéral et à la promotion de la santé.

Outre ces échanges, notre asbl a également publié ou contribué à divers documents dans lesquels nous exposons nos points de vue et recommandations et grâce auxquels nous espérons pouvoir contribuer à l'amélioration de la situation dans les prisons belges. Nous avons par exemple publié des notes d'analyse sur la nécessité de faire entrer des structures d'aides pour les femmes victimes de violences, sur la prise en charge de l'hépatite C ou encore sur les ailes sans drogues¹. Nos publications et nos rencontres ont ainsi permis d'appuyer le travail parlementaire. Par exemple, celles-ci ont contribué à plusieurs interpellations des ministres de la Justice et de la Santé devant la Chambre au cours de l'année 2023.

À l'automne, I.Care a également fait paraître plusieurs documents en vue des élections de juin 2024, aux niveaux fédéral ainsi que régional et communautaire. Nous revenons sur plusieurs aspects de la réalité carcérale et formulons des recommandations. Nous avons aussi pu rencontrer des représentant-es de plusieurs partis pour discuter de vive voix de nos préoccupations.

1 Tous ces documents sont disponibles sur notre site Internet :

<https://www.i-careasbl.be/nos-recommandations>

2 Pour plus de précisions sur le projet Translation, voir pp. 56-57.

3 Pour information, I.Care avait publié, en 2021, un rapport sur les extractions pour raison médicale (« De la prison à l'hôpital : les extractions pour raison médicale »), disponible sur notre site Internet : <https://www.i-careasbl.be/nos-publications>

Par ailleurs, cette année encore, nous avons publié des communiqués de presse, en particulier en lien avec la situation des femmes détenues. Nous avons également été sollicitées par différentes structures afin d'apporter notre éclairage sur certains aspects du quotidien carcéral.

En 2023, nous avons continué à approfondir nos relations avec la DG-EPI avec qui nous avons pu échanger autour de différents projets, ce dont nous nous réjouissons. La direction régionale sud des établissements pénitentiaires a par exemple été partie prenante de notre projet en littératie organisationnelle en santé, soutenu par la Fondation Roi Baudouin² (voir pp. 56-57). Nous avons aussi pu rencontrer le cabinet du ministre de la Justice au mois de mai. Au début de l'année, nous avons également pu accompagner Christie Morreale, ministre notamment en charge de la santé en Région Wallonne, à l'occasion de sa visite dans la prison de Lantin.

Nous avons par ailleurs été associées à une réflexion menée par le Conseil central de surveillance pénitentiaire sur la pratique des extractions médicales et qui rassemble le service de la police fédérale en charge des escortes (DAB), l'Ordre des médecins ainsi que la DG-EPI³.

En 2023, nous avons participé à la manifestation bruxelloise organisée le 8 mars pour défendre les droits des femmes et porter la voix de celles qui sont détenues. Nous avons également participé à la manifestation organisée dans le cadre de la campagne *Support don't punish*, campagne visant à un changement de paradigme en matière de drogues.

Trouver l'équilibre entre travail clinique et travail politique rend notre quotidien complexe. Laisser nos équipes se concentrer sur les hommes et les femmes détenu-es et leurs singularités, tout en observant le système et son fonctionnement. Mener des entretiens individuels, des actions collectives et communautaires tout en agissant sur le système, parfois de l'intérieur. Créer des projets tout en agissant sur l'environnement carcéral par nos questionnements envers les directions d'établissements ou leurs services médicaux. L'importance de rendre visible l'invisible tout en restant constructif-ves et force de proposition. Tel est le fil de notre action.

SENSIBILISER LES (FUTUR-ES) PROFESSIONNEL-LES DU SECTEUR

Les (futur-es) professionnel-les exerçant en prison ne bénéficient pas systématiquement d'une formation spécifique à l'accompagnement de ce public d'une part et, d'autre part, sont souvent très isolé-es du réseau psycho-médico-social extérieur. Les professionnel-les extérieur-es à la prison en contact avec des personnes détenues ou ex-détenues connaissent souvent mal ce milieu à risques et ses particularités. Leur faire part de nos observations nous semble dès lors particulièrement pertinent pour permettre une amélioration de la prise en charge des besoins spécifiques de ce public.

NOTRE NEWSLETTER

Dans cette perspective, I.Care publie, deux fois par an, une newsletter – MursMurs – qui vise à transmettre de l'information à ces différents publics. Il s'agit pour nous de participer au renforcement des connaissances et à l'insertion de la philosophie de la promotion de la santé en milieu carcéral. Nous visons également l'amélioration des accompagnements et du travail en réseau. En 2023, nous avons consacré le dossier du premier numéro sur la sortie de prison, mettant en avant les projets développés par plusieurs organisations. Dans le deuxième, nous avons particulièrement mis en avant nos recommandations pour les élections (voir précédemment). Sur les deux éditions, une dizaine de personnes ont été invitées à contribuer à un article. Tous les numéros de MursMurs sont largement diffusés dans le secteur carcéral et sont en libre accès sur notre site internet.

DES SOLLICITATIONS NOMBREUSES

Dans cette même logique, notre asbl a participé à plusieurs interventions publiques au cours de l'année et est intervenue auprès d'étudiant-es afin de les sensibiliser aux réalités du public détenu. En effet, depuis sa création fin 2015, I.Care a réussi à se faire une place au sein du paysage carcéral. Désormais, notre connaissance des questions de santé et de prison est reconnue, ce qui se traduit par un nombre croissant de sollicitations de différents ordres.

En 2023, I.Care a eu l'occasion de présenter ses observations de terrain auprès d'un large public. Nous sommes ainsi intervenu-es à plusieurs reprises auprès d'étudiant-es, mais également dans le cadre de conférences, débats ou journées d'études. Notre asbl a, par exemple, participé à plusieurs événements dans le cadre des Journées nationales de la prison. Nous avons aussi pu présenter à plusieurs reprises le travail mené dans le cadre des projet Translation (littératie en santé et hépatite C) et Parle avec elles (femmes détenues). En avril, nous avons été invité-es à intervenir à l'occasion du colloque Genre et Justice organisé par le SPF Justice.

I.Care ayant pour objectif de décroquer et de visibiliser ce qui se passe en prison, ces demandes représentent pour nous des opportunités d'œuvrer afin d'obtenir des perspectives d'amélioration du système carcéral. Malheureusement, par manque de temps de travail ou parce que certaines demandes n'entrent pas dans nos missions reconnues par les pouvoirs publics, il ne nous est pas possible de répondre favorablement à toutes ces sollicitations.

Nous continuons également à recevoir d'autres types de sollicitations auxquelles nous sommes actuellement dans l'impossibilité de répondre, du côté du public cible ou de leurs proches :

→ Appels téléphoniques de personnes détenues dans des établissements pénitentiaires dans lesquels nous ne nous rendons pas sollicitant de l'aide,

- Appels téléphoniques de personnes détenues souhaitant être accompagnées à la sortie,
- Appels téléphoniques de familles ou d'institutions demandant une aide d'I. Care dans le cadre de blocages dans l'accès aux soins de santé ou de la recherche de personnes probablement incarcérées.

DES SOLLICITATIONS ET DES INTERVENTIONS NOMBREUSES EN 2023

- Demandes de stages d'étudiant-es du secteur social/santé ;
- Demandes d'entretiens et de suivis de travaux par des étudiant-es ;
- Sollicitations d'enseignant-es pour des interventions dans le cadre de certificats et de cours ;
- Sollicitations dans le cadre de journées d'études ;
- Sollicitations des médias ;
- 30 interventions publiques : conférences et débats, exposition, médias, devant des étudiant-es, etc. ;
- 54 réponses à des demandes d'appuis techniques : étudiant-es, administrations, élu-es, autres asbl, etc.

Lors de sa création, l'asbl s'est donné plusieurs objectifs parmi lesquels figure le développement de recommandations à destination des pouvoirs politiques, d'études et de recherches-actions, de communication à destination du secteur spécialisé et de l'opinion publique. Pourtant, force est de constater que si les projets se sont bien développés et que le travail de 2^{ème} ligne s'est étoffé depuis notre création, les questions de réseau, de formations et du volet recherche restent en souffrance faute de moyens pour les mettre en œuvre. Nous restons convaincu-es qu'il est nécessaire de développer ce pôle de 2^{ème} ligne afin de mettre en lumière des réalités de terrain souvent méconnues.

Aujourd'hui, il semble que, face à des interrogations ou des blocages en matière de santé, des professionnel·les comme des citoyen·nes se tournent vers nous, alors que cela dépasse largement nos missions. Nous réorientons autant que possible mais nous sommes face à des appels de personnes profondément inquiètes que nous prenons, malgré tout, le temps d'écouter.

En huit ans d'existence et sept années de travail de terrain, nous nous sommes retrouvés face à de nombreuses questions restées sans réponse et nécessitant plus d'exploration, à des problématiques d'ordre juridique ou même à des découvertes dans des domaines sociologiques, criminologiques, anthropologiques, etc., qui demanderaient d'être approfondies.

LE PROJET EPICARE

Au printemps 2023, I.Care a été sollicitée par l'Université Libre de Bruxelles (ULB) dans le cadre d'un appel à projet visant à renforcer les connaissances des professionnel·les en prison sur les questions de drogues. En partenariat avec l'HOGENT côté flamand et l'ULB, l'UCLouvain, Transit et I.Care donc côté francophone, nous développons différents modules qui seront dispensés aux personnes qui travaillent dans les établissements pénitentiaires. Ces formations seront dispensées en 2024.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES FÉDÉRALES 2024



LES 10 RECOMMANDATIONS CLÉS DE L'ASBL I.CARE

Pour une incarcération respectueuse des droits fondamentaux

1. À engager une véritable réflexion sur le sens de la peine et sur l'inflation carcérale ;
2. À ratifier l'OPCAT et mettre en place un mécanisme de prévention de la torture compétent à l'échelle nationale, dotés de moyens suffisants et pleinement efficace pour assurer un contrôle externe indépendant et impartial de tous les lieux où des personnes sont privées de liberté, dont les établissements pénitentiaires.

Pour une politique ambitieuse en matière de santé

3. À procéder au transfert effectif des soins de santé vers le SPF Santé publique afin de respecter le principe d'équivalence des soins avec la société libre ;
4. À augmenter les moyens (humains et matériels) actuellement alloués aux soins de santé, y compris en matière de promotion de la santé, en prison et les réévaluer régulièrement afin de s'assurer qu'ils soient adaptés aux besoins ;
5. À garantir la mise en œuvre d'une politique de santé en prison coordonnée entre les différents niveaux de pouvoir.

Pour une prise en charge adaptée des personnes usagères de drogues

6. À mettre en place une véritable politique globale relative aux drogues en milieu carcéral, en ce compris en matière de réduction des risques (mise à disposition de matériel, sensibilisation au risque d'overdose, formation des professionnel·les, etc.), via des accords de coopération entre les entités fédérales et fédérées.

Pour une prise en compte des besoins spécifiques des minorités

7. À tenir compte des besoins des minorités dans l'organisation des soins et à garantir une accessibilité en offrant des services médicaux de qualité et adaptés à leurs problèmes de santé, y compris en matière de santé mentale, d'assuétudes, de dépistages, de santé sexuelle et en recrutant des professionnel·les spécifiquement formé·es à la prise en charge de ces publics.

Mieux accompagner la sortie de prison

8. À renforcer les moyens alloués aux dispositifs en charge de la réinsertion (services psychosociaux des prisons, organismes, services externes, agences à l'emploi, etc.) et mettre en place une véritable coordination entre les parties prenantes afin de garantir un accompagnement continu dans les domaines de l'emploi, du logement, de la santé et de la réinsertion familiale, pendant et après l'incarcération.

Repenser les conditions de travail des professionnel·les en prison

9. À améliorer la gestion des ressources humaines au sein des établissements pénitentiaires, notamment en permettant aux agent·es de surveillance pénitentiaire de bénéficier de formations et en mettant en place des supervisions/espaces de parole ;
10. À adopter des accords de coopération entre les entités fédérales et fédérées ou toute autre mesure nécessaire pour organiser au mieux les activités de l'ensemble des professionnel·les (accès à l'établissement, à des bureaux afin de garantir la confidentialité des entretiens, etc.) et ainsi garantir un accompagnement global des personnes détenues.